Image not found or type unknown

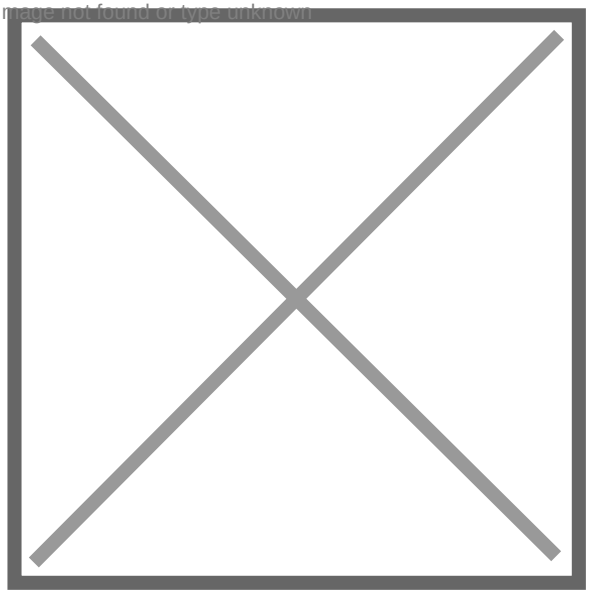

Droit rétractation achat voiture d'occasion

Par **xavier4646**, le **16/08/2010** à **01:36**

Bonjour,

j'ai signé un bon de commande pour une voiture d'occasion jeudi 12 aout 2010. La mention "à crédit" a été cochée. Aujourd'hui, je ne souhaite plus faire de crédit et ne peux pas l'acheter comptant. Aussi, je viens de remarquer que l case "GPL" est cochée sur le bon de commande au lieu de "diesel", est ce que cela peut jouer en ma faveur? Puis-je bénéficier d'un droit de rétractation? Si oui, pouvez vous m'indiquer les références du texte de loi concerné?
D'avance merci pour vos réponses (si je peux mme rétracter, je n'ai plus beaucoup de temps...).

Par **chaber**, le **16/08/2010** à **07:16**

Bonjour,

Vous pouvez vous rétracter si la vente a été conclue entre un particulier et un professionnel et qu'il y ait demande de crédit , ce qui sembe être le cas, par LR avec AR en gardant copie

Par **xavier4646**, le **16/08/2010** à **08:17**

Merci pour votre rapidité!

ceci dit, le crédit n'a pas encore été contracté, je pensais le faire avec une banque et non le concessionnaire auto et il aurait plutôt s'agit d'un crédit à la consommation ou un crédit étudiant plutôt qu'un crédit auto. Le droit de rétractatin est-il le même? Si oui, pouvez vous me donner un exemple de lettre à faire au concessionnaire, s'il vous plait? ainsi que les références de l'article de loi qui dit que je peux le faire?
D'avance merci.
Cordialement

NB : il n'y a pas de bordereau de rétractation avec mon bon de commande et ni de conditions générales de vente

Par **xavier4646**, le **16/08/2010** à **11:51**

Merci encore pour vos conseils, ceux-ci s'avèrent très efficaces car le concessionnaire confirme et accepte.

Bonne continuation

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés